



S'agit il d'une publicité trompeuse ?

Par **zhebulonn**, le **20/03/2009** à **11:05**

Bonjour,

Je voudrais savoir si ce type de site internet est légal :
<http://www.super-logiciel.com>

Il y a quelques jours, une personne que je connais a cliqué sur un lien "Télécharger Avast gratuit" (recherche de Avast dans google) qui menait vers ce site. Pour pouvoir "télécharger", il faut donner un code fournit par un appel (ou sms) audiotel surtaxé.
Or il se trouve que la version familiale d'avast est gratuite.

J'ai été surpris d'apprendre que la personne a du payer pour télécharger et je suis allé voir ce site. Jusque hier, une recherche sur google donnait comme premier lien "Télécharger Avast gratuit" qui menait vers le site super-logiciel.

J'ai remarqué plusieurs bizareries. La première est que le lien annonce que c'est gratuit alors qu'une fois sur le site, il faut ensuite payer pour "télécharger". Ensuite, il ne s'agit pas de téléchargement, puisque le site propose en fait une redirection vers le site officiel (2ème lien google). Il y a bien un astérisque à côté du numéro de téléphone, mais il ne fait référence à aucune information présente sur la page.

La publicité "télécharger avast gratuit" me semble trompeuse, puisqu'il s'agit de redirection payante.

J'ai ensuite contacté Avast qui ma bien confirmé qu'il s'agit d'une fraude.

Individuellement, la somme n'est pas importante (3€), mais j'imagine que pour le site, ça doit être lucratif.

J'ai contacté les administrateurs du site qui ont d'abord menacé de me poursuivre pour diffamation si je recidivais... Ils proposent maintenant de rembourser la personne. Le remboursement oui, mais ça ne résoud pas le problème, le site est toujours là et d'autres personnes se feront encore avoir.

Qu'est il possible de faire ?

Cordialement

Par **jeetendra**, le **20/03/2009** à **13:06**

bonjour, signalez cela rapidement à la dgcrf, 60 millions de consommateurs, c'est de l'escroquerie, cordialement

Par **frog**, le **20/03/2009** à **15:00**

"Télécharger Avast gratuit", l'adjectif gratuit se réfère au logiciel, pas au téléchargement.

Pour les astérisques, elles se retrouvent dans les CGU, qu'on certifie avoir lu, donc il est improbable de ne pas avoir été informé des tarifs.

C'est un peu borderline (et gerbant), mais finalement assez habilement ficelé.

Quant au service fourni en lui même, il permet effectivement de télécharger, même si c'est via une redirection. Je ne pense pas qu'on puisse parler de tromperie substantielle.

Par **chaber**, le **20/03/2009** à **16:03**

Bonjour,

Je me suis rendu sur le site que vous mentionnez car j'étais surpris car, ayant Avast, je connais la procédure. Ce logiciel est gratuit. Vous pouvez le télécharger gratuitement sur 01 net, clubis ou d'autres sites

C'est simplement le site qui vous demande une inscription qui sera rémunératrice par les appels téléphoniques.

Par contre, le coût de la communication n'est pas mentionné surtout pour les 0899..... qui est assez élevé, et ceci est anormal: 3e pour un logiciel gratuit, c'est de l'escroquerie par rapport à AVAST

Suivez le conseil de JEETENDRA.

Par **zhebulonn**, le **20/03/2009** à **16:08**

Le site tire quand même parti de la confusion des 3 mots (télécharger, avast et gratuit) pour faire sa pub.

plus généralement, pour les astérisques, est ce qu'il ne faut pas que l'info soit facilement accessible ?

La case pour les CGV est déjà cochée, est ce que cela prouve vraiment quelque chose ?

Est ce qu'une accumulation de points limites ne peut pas être considérée comme hors limite ?